



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

-----  
**BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**  
-----

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune d'AUZON**

**Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Auzon et du Gaudarel**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral DIPPAL-B3-2014-125 du 17 septembre 2014, le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Auzon et du Gaudarel, sur la commune d'Auzon, sera soumis aux formalités d'une enquête publique d'une durée de 32 jours du **13 octobre 2014 au 13 novembre 2014 inclus**.

Sont désignés M. Michel CLEMENT, technicien chef à la direction des services vétérinaires en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Roger PORTAL, directeur technique bâtiment et travaux publics en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête sera en mairie d'Auzon.

Le dossier d'enquête susvisé ainsi qu'un registre d'enquête préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés, pendant la durée de l'enquête, en mairie d'Auzon pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie d'Auzon :
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie d'Auzon (siège de l'enquête),
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr),
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de Auzon :
  - le 13 octobre 2014 de 14h à 17h,
  - le 24 octobre 2014 de 14h à 17h,
  - le 13 novembre 2014 de 9h à 12h.

Le public pourra demander des informations auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire (service SATURN) 13 rue des Moulins – 43009 Le Puy-en-Velay Cedex – Tél : 04 71 05 84 00.

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie d'Auzon, à la Sous-Préfecture de Brioude ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Loire – Bureau du Contrôle de Légalité et des Affaires Juridiques. Ces documents seront insérés et consultables sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Haute-Loire est susceptible d'approuver le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Auzon et du Gaudarel de la commune d'Auzon.